



Syndicat National des Personnels de la Communication et de l'Audiovisuel

Projet de réforme de l'Audiovisuel Public et dénonciation de l'accord d'entreprise

PREAVIS DE GREVE

La CGC Audiovisuel s'oppose fermement à la dénonciation de l'accord d'entreprise de France Télévisions du 28 mai 2013 et de l'ensemble de ses avenants, annoncé par Delphine Ernotte soi-disant après approbation par le Conseil d'Administration.

Cette dénonciation (et non cette révision) imposera de renégocier (à la baisse pour les salariés):

- Les métiers, avec le risque d'une polyvalence débridée,
- Le temps de travail,
- Les congés d'ancienneté,
- Les éléments variables de salaire,
- L'indexation des salaires pour les collègues d'Outre-Mer...

La CGC Audiovisuel s'oppose également avec force à la dissolution de France Télévisions dans une usine à gaz appelée holding, voulue par Rachida Dati avec le soutien de Delphine Ernotte qui se voit déjà à sa tête. Cette réforme de l'Audiovisuel Public aurait pour conséquences

- La poursuite de la baisse des effectifs et de la dégradation des conditions de travail
- L'augmentation des troubles psycho-sociaux
- Un risque pour l'indépendance éditoriale et le pluralisme.
- La réduction des budgets avec pour conséquence la mise en danger du pluralisme, de la diversité des points de vue et de l'accès à une information indépendante,

Face à ces menaces, la CGC France Télévisions demande :

- Le retrait de la dénonciation de l'accord d'entreprise de France Télévisions annoncé par Delphine Ernotte,

- Un Audiovisuel Public fort, indépendant et doté de moyens pérennes,
- Des garanties sur l'indépendance éditoriale et le pluralisme de l'information,
- La ré internalisation de la fabrication des programmes et la préservation de nos outils de travail,

La CGC appelle l'ensemble des salariés du siège de France Télévisions à une mobilisation massive à partir du 1^{er} septembre 2025 pour une durée illimitée afin de défendre l'avenir de l'Audiovisuel Public, notre couverture conventionnelle et nos conditions de travail.

Paris, le 26 aout 2025



Pour la CFE-CGC

Jacques Larose

Pour la direction

Annone Gauvain

Reçu Avec toutes les réques
d'usage. le 26/08/2025
H. B. A. N.